

PEROX'HY

Acidifiant et détartrant canalisations de l'eau de boissons en élevage

PROPRIETES

Produit utilisable en agriculture biologique*

Entretien des circuits d'eau et des canalisations d'eau de boisson animale.

PEROX'HY limite les dépôts de souillure minérale (comme le tartre) et élimine les souillures organiques (graisses, lait...).

Décomposition des dépôts de circuit, grâce au pouvoir oxydant de PEROX'HY.

Acidifiant des circuits d'eau en élevage.

PEROX'HY peut également s'utiliser dans le traitement de l'eau en conditionneur, pour l'arrosage des végétaux (maraîchage, horticulture...).

UTILISATION

Adapter l'injection en fonction de la qualité de l'eau à traiter et de l'état de l'eau du réseau.

Acidification :

Incorporer de 75ml à 100ml de PEROX'HY pour 1000L d'eau.

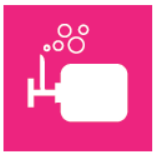
Augmenter la dose si une acidification plus importante est souhaitée.

Nettoyage des canalisations :

Incorporer une solution de 0.2% à 0.3% de PEROX'HY en circuit fermé pendant le vide sanitaire. Laisser agir 4 heures puis rincer à l'eau claire.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect :	Liquide limpide incolore
Odeur :	Piquante
pH :	< 1,5
Densité :	1,19 +/- 0,015
Propriétés :	Solubilité dans l'eau à 20° C, miscible en toutes proportions.
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel, entre 5 et 25°C.
Contient parmi d'autres composants :	Voir section 15 de la FDS.
Concentration en peroxyde :	49,9%



CONDITIONNEMENT

- Bidon de 11 kg
- Fût de 60 kg. Attention sur ce conditionnement, ne pas retirer la valve dégazeur lors du branchement.
- Fût de 220kg

Le pictogramme ADIVALOR, présent sur le produit, indique que l'emballage usagé peut être éliminé via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière EVPHEL

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Produit à usage strictement professionnel.

Formule déposée au centre antipoison Européen (PCN). Réf 1411

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.agrileader.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact avec des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.

** Produit utilisable en agriculture biologique (conforme au règlement (UE) 2018/848 et ses amendements).*

Conforme à la norme EN 902. Traitement des eaux destinée à la consommation humaine (et donc animale).

N° de révision : 10.03.2025(V1)

